



COMMUNIQUE DE PRESSE :

RETRAITES, EPARGNE LONGUE ET SOUVERAINETE : LE COLLOQUE DES 25 ANS DU FRR NOURRIT LE DEBAT SUR UNE CAPITALISATION A LA FRANÇAISE

En partenariat avec :

L'AGEFI

Paris, le 23 septembre 2026

À l'occasion du colloque organisé pour les 25 ans du FRR, économistes, responsables publics et acteurs des marchés financiers ont confronté leurs analyses sur l'avenir du système français de retraite. Au cœur des échanges : la nécessité de préserver le système par répartition tout en réfléchissant au développement d'un complément de capitalisation collective, susceptible à la fois de contribuer au financement des retraites et de mobiliser davantage l'épargne longue au service de l'économie française et européenne.

Les trois tables rondes organisées à l'occasion de cet anniversaire ont permis d'aborder successivement l'état des lieux des régimes de retraite et les enseignements des expériences internationales, le financement de l'économie et la souveraineté européenne, puis les perspectives d'évolution du système français.

Un constat traverse les débats : face au vieillissement démographique et à la dégradation du ratio entre actifs et retraités, la question ne peut plus être abordée sous le seul angle de l'équilibre à court terme du système. Elle invite également à s'interroger sur le niveau de vie futur des retraités, la mobilisation de l'épargne des Français et la capacité de cette épargne à financer durablement l'économie.

La première table ronde a montré que la question ne se résume pas à une opposition entre répartition et capitalisation. Jean-Jacques Marette a rappelé le poids de la démographie dans l'évolution des régimes, aux côtés d'autres déterminants comme l'emploi, la productivité ou les migrations. Les comparaisons internationales présentées par Stéphanie

Payet pour l'OCDE ont souligné la diversité des dispositifs de capitalisation existants : individuels ou collectifs, facultatifs, automatiques ou obligatoires. Jean-François Copé a appelé à remettre clairement la réforme des retraites et la capitalisation dans le débat politique, et mettre l'accent sur ce que ce type de mécanisme apporte à la soutenabilité du système.

La deuxième table ronde a élargi le débat à l'utilisation de l'épargne longue et au financement de l'économie européenne. Olivier Dussopt a souligné que la capitalisation collective, largement absente des débats de 2023, pose aussi la question de la destination de l'épargne des européens. Estelle Beretta a présenté l'expérience d'APG aux Pays-Bas : la responsabilité première d'un investisseur de retraite reste le rendement à long terme pour ses bénéficiaires, mais cet objectif peut converger avec le financement des infrastructures, de l'énergie, du numérique, du logement, de la santé ou de l'innovation. Christophe Bories et Delphine d'Amarzit ont, de leur côté, insisté sur la nécessité de disposer en Europe de suffisamment de projets investissables et de marchés de capitaux capables de transformer l'épargne disponible en financements pour les entreprises européennes.

La troisième table ronde s'est concentrée sur les perspectives pour le système français et sur les conditions d'un développement à plus grande échelle de la capitalisation collective. Jean-Hervé Lorenzi a rappelé les pressions que les évolutions démographiques et économiques pourraient exercer sur le niveau relatif des pensions futures. Olivier Davanne a souligné l'intérêt d'une gestion collective permettant de capter sur longue période les primes de risque offertes par les marchés et de mutualiser des risques que beaucoup de ménages ne peuvent supporter individuellement. Éric Lombard a enfin insisté sur les deux conditions d'une évolution durable : associer les partenaires sociaux et le Parlement, et doter les véhicules collectifs de ressources suffisantes pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle.

Vingt-cinq ans après sa création, l'expérience du FRR apporte ainsi au débat le recul d'un investisseur collectif de long terme : diversification, mutualisation des risques, maîtrise des coûts et capacité à investir dans la durée. Les échanges ont surtout fait apparaître trois questions désormais étroitement liées : comment préserver le niveau de vie futur des retraités, comment permettre au plus grand nombre de bénéficier des rendements de l'investissement de long terme et comment mieux mobiliser l'épargne au service de l'économie française et européenne.

Une synthèse plus détaillée des échanges, ainsi que les interventions disponibles et le replay du colloque, seront mis en ligne sur le site du FRR.

Pour en savoir plus, voir la page dédiée de notre site internet :
<https://www.fondsdereserve.fr/a-propos/25-ans-du-frr/>

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 06.70.96.21.70 06.70.95.71.57

